

Publié sur le site internet le 21 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **14 novembre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **15**

Date de la convocation : **07/11/2022**

Etaient présents : AYGLON Elodie, BAR Fabrice, BURAI Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, VIOSSAT Karine.

Etaient excusés : GERVASON Franck, MONNET Carole, VIGNON Henry.

Monsieur Franck GERVASON a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Madame Carole MONNET a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Henry VIGNON a donné pouvoir à Madame Karine VIOSSAT pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2022-11-03 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PARC DE LA SOURCE

Madame Barbara GUICHARD, adjointe aux finances informe les membres du conseil municipal que suite aux aménagements récents du parc de la Source, il est nécessaire d'établir un nouveau règlement intérieur d'utilisation de ce site.

Elle donne lecture du règlement qui a été validé par le comité consultatif d'environnement et cadre de vie réuni le 07 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE d'APPROUVER** les termes du règlement intérieur du Parc de la Source,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 21 novembre 2022.

Le Maire,
F. BAR

